



Montpellier le 27 janvier 2019

## CONVOCAION aux ASSEMBLEES GENERALES

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de notre association qui se tiendra le **mercredi 13 février 2019** à partir de 20h30 au temple de la rue de Maguelone. Cette assemblée sera suivie par l'**Assemblée Générale Ordinaire** annuelle de notre association.  
**Emargement à partir de 19h45.**

### 1-Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour : modification de l'article 9 des statuts

#### Article 9 Conseil d'administration

L'AOTM est administrée par un Conseil d'administration de 9 à 15 personnes dont 6 au moins figurent sur une liste proposée par le Conseil presbytéral de l'ACEPUMA. Les membres du Conseil d'administration sont élus à la majorité simple au scrutin secret par l'Assemblée générale pour 4 années et sont rééligibles **une fois**.

#### Modification proposée

L'AOTM est administrée par un Conseil d'administration de 9 à 15 personnes dont 6 au moins figurent sur une liste proposée par le Conseil presbytéral de l'ACEPUMA. Les membres du Conseil d'administration sont élus à la majorité simple au scrutin secret par l'Assemblée générale pour 4 années et sont rééligibles.

### 2-Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

- a) approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 02/02/2017
- b) rapport moral et rapport d'activités - discussion - vote
- c) rapport financier (Compte de résultat en pièce jointe) - vote
- d) projet d'activité
- e) budget prévisionnel
- f) élection au CA d'un nouveau membre \*
- g) questions diverses.

Avec nos cordiales salutations.

Pour le Président,  
La secrétaire E. Pellegrin

\* Il est possible, avant l'AG, de faire acte de candidature par tel auprès de Michel Dautry 06 22 83 54 08.

Nota : - merci de penser à votre cotisation 2019 (20€), et pour les retardataires à celle de 2018 (15€) !

- le procès verbal de l'AG du 27/02/2018 a été envoyé en mars 2018, il est disponible sur le site.([www.aotm.fr](http://www.aotm.fr))

POUVOIR à remettre à un membre de l'AOTM en cas d'absence.

Chaque membre présent peut détenir trois pouvoirs.

Les pouvoirs en blanc adressés au président ou envoyés au siège social sont acceptés.

Je soussigné(e).....

donne pouvoir à ..... pour me représenter

et voter en mon nom aux Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire de l'AOTM qui se dérouleront le mercredi 13 février 2019 à 20h30 au siège social de l'association 25 rue de Maguelone à Montpellier.

Fait à..... le.....

Signature